

ARRETE N° ARR 25.655/C

**PORTANT NUMEROTATION DES PARCELLES CADASTREES
AN358 ET AN359 SISES AVENUE DES BOSQUETS**

Le Maire de Brunoy,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2213-28,

VU la demande de numérotation des parcelles AN n°358 et AN n°359 issues Monsieur Jocelyn MONNERY Géomètre-Expert – Cabinet GEFA – 90 rue du Général Leclerc 77 170 Brie-Comte-Robert par courrier en date du 04 Décembre 2025

VU la déclaration préalable de division DP 91114 25 10066 délivrée le 16 Mai 2025 à SCI PONTILABIENNE 91 représentée par DE FIGUEIREDO GOMES Laurence, pour la division en deux lots de la propriété foncière bâtie sise 13 bis avenue des Bosquets cadastrée AN n°346,

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer des adresses postales aux parcelles AN n°358 et AN n°359 issues de la division de la parcelle AN n°346,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Les parcelles cadastrées AN n°358 et AN n°359, identifiées sur le plan annexé au présent arrêté, font l'objet des numérotations suivantes :

Références cadastrales	Numéro de voirie	Libellé de la voie	Description
AN n°358	13 Ter	Avenue des Bosquets	Maison individuelle
AN n°359	13 Bis	Avenue des Bosquets	Maison individuelle

ARTICLE 2 : Le numérotage des propriétés précédentes et suivantes n'est pas modifié.

ARRETE N° ARR 25.655/C

**PORTANT NUMEROTATION DES PARCELLES CADASTREES
AN358 ET AN359 SISES AVENUE DES BOSQUETS**

ARTICLE 3 : Le numérotage des propriétés précédentes et suivantes n'est pas modifié.

ARTICLE 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera notifié :

- à Monsieur Jocelyn MONNERY Géomètre-Expert,
- à la Préfecture de l'Essonne,
- au Centre des Impôts Fonciers de Corbeil-Essonne,
- au Centre des Impôts de Yerres,
- à la Poste de Brunoy,
- à ENEDIS, GRDF, SUEZ EAU DE France
- à l'I.N.S.E.E., Direction Régionale Centre Orléans,
- au Commissariat de Police chargé de la circonscription de Brunoy,
- au SDIS de l'Essonne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à:

- Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy,
- Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la ville de Brunoy,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la ville de Brunoy.

Fait à Brunoy, le 16 décembre 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER



Acte publié sur le site de la Ville le : 12/01/2026

Numérotation des parcelles AN 358 & AN 359 rue des Bosquets

